

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE - TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2022, À 8 H 00

8 H 00 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire du 21 septembre 2022
- 2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 septembre 2022
- 3. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2022
- 4. Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement Autorisation en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) Projet de construction d'une garderie sur le boul. Olympique
- Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Laurentides-Outatouais pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 1^{er} novembre 2016
- 6. Dépense financée par le surplus réservé « projets de réfection d'infrastructures » Octroi de mandat pour l'analyse des capacités de la station de pompage SP-01
- 7. Dépense financée par le surplus réservé « projets de réfection d'infrastructures » Octroi de mandat pour le relevé topographique du boulevard Cardinal-Léger entre la rue du Boisé du Parc et la 22^e avenue
- 8. Autorisation de barrage routier Association des pompiers volontaires de la Ville DE Pincourt
- 9. Amendement à la résolution numéro 2019-09-279 Nomination des personnes responsables désignées au mandat programme d'entretien préventif (PEP)
- 10. Dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement Achat d'une camionnette de marque Ford et ses accessoires
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance extraordinaire du 19 août 2022